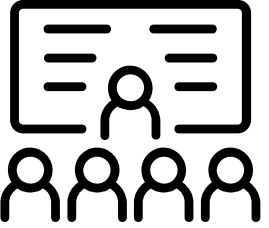


# L'IA avec les élèves



Le cadre d'usage ministériel publié le 14 juin 2025, accompagné des recommandations de la CNIL\*, souligne les opportunités offertes par l'introduction de l'IA en éducation, mais également les défis en termes d'éthique, de protection des données et d'équité.

Voici une synthèse des opportunités et points de vigilance pour aider les enseignants à intégrer ces outils dans leurs pratiques de classe ainsi que des exemples de pratiques compatibles avec le cadre d'usage ministériel :

## ➔ IA : objet et levier d'apprentissage

- Proposer des séquences pédagogiques intégrant l'IA à des fins d'apprentissage critique et raisonné selon des critères de progressivité :
  - Sensibiliser les élèves dès le premier degré aux bases de l'IA, sans manipulation directe.
  - Faire utiliser les IA génératives en classe à partir de la 4e, de manière encadrée et accompagnée.
  - Permettre aux élèves d'utiliser de manière autonome les IA au lycée, dans un cadre défini\*

### Concrètement, je peux :

- M'inspirer des ressources proposées pour le 1er et 2nd degré sur Eduscol : "Les intelligences artificielles et leurs usages en éducation".
- Utiliser des outils tels que ComparIA et Vittascience pour expliquer le fonctionnement de l'IA, ses limites et ses risques environnementaux.

## 🚫 IA : pièges à éviter

- Négliger la réalité des usages des IA par les élèves et la nécessité d'un cadre commun de confiance.
- Faire créer un compte personnel aux élèves.
- Se fier aux outils de détection de l'IA.

### Concrètement, je dois :

- Informer les élèves lorsque du contenu est généré par une IA (par une mention ou des pictos).
- Expliciter les conditions de recours à l'IA pour le travail personnel du lycéen.
- Mettre au premier plan le raisonnement et la résolution de problème pour l'évaluation des compétences.
- Pour garantir l'équité, expliquer le degré d'intervention de l'IA dans l'évaluation des apprentissages, surtout si elle a un impact significatif.
- Utiliser des plateformes d'IA institutionnelles ou validées par l'établissement (en passant par le GAR).
- Privilégier un compte classe en cas d'usage d'une IA "grand public".
- En cas de suspicion de fraude détectée par un outil d'IA, accorder le bénéfice du doute à l'élève et privilégier le dialogue.

\*<https://www.cnil.fr/fr/enseignant-usage-systeme-ia>